



BaumerGroup

Nos fournisseurs
prennent leurs responsabilités.

**Produits, ressources
et données**

**Partenaires commerciaux et
relations commerciales avec des tiers**

**Conduit en cas de violation
connue ou soupçonnée**

Code de Conduite

pour nos fournisseurs

Préface

Chers partenaires commerciaux

Le respect de la loi et de l'éthique est pour nous une évidence dans le monde des affaires.

Pour le Groupe Baumer comme entreprise familiale et acteur technologique au niveau mondial, cette attitude est la base de son succès économique.

Par le Code de Conduite nous assurons que tous nos fournisseurs ont la même compréhension de notre socle de valeurs, car les principes moraux peuvent varier dans la perception internationale.

Ce Code de Conduite constitue la base d'une collaboration de confiance et de respect avec le Baumer Group. Nous demandons de tous nos fournisseurs qu'ils respectent non seulement la loi en vigueur, mais aussi ce code de conduite moral et d'intégrité. Le présent Code de Conduite est obligatoire pour tous nos fournisseurs.

Je vous remercie de votre coopération et respect rigoureux de notre Code de Conduite.



Frauenfeld, Juillet 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Vietze'.

Dr. Oliver Vietze
CEO & Chairman
Baumer Group

Table des matières

Nos fournisseurs prennent leurs responsabilités vers leurs collaborateurs.	4
Conditions d'emploi	4
Santé et sécurité au travail	4
Prévention de la discrimination	4
Respect des droits de l'homme	5
Une approche respectueuse	5
Partenaires commerciaux et relations d'affaires avec des tiers	6
Conflits d'intérêts	6
Concurrence loyale / droits antitrust	6
Anti-corruption / pas de cadeaux et d'invitations	6
Responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement	7
Réglementations fiscales et d'exportation	7
Produits, ressources et données	8
Sécurité et qualité des produits	8
Protection de la propriété intellectuelle / confidentialité	8
Matériaux utilisés	8
Protection de l'environnement	9
Protection et sécurité des données	9
Conduit en cas de violation connue ou soupçonnée	10
Violation ou soupçon de violation	10
Alerte et procédure d'alerte	10

Nos fournisseurs prennent leurs responsabilités vers leurs collaborateurs.

Conditions d'emploi

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur en matière du temps de travail, du temps de repos/pauses et de vacances. La rémunération est conforme au marché, tout en tenant compte des spécificités du secteur. Les fournisseurs versent aux collaborateurs une rémunération qui leur permette de subvenir à leurs besoins. Le fournisseur garantit une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Santé et sécurité au travail

La santé physique et psychique des collaborateurs est encouragée et protégée. Les fournisseurs s'engagent à créer et à maintenir un lieu de travail sûr, équitable et sain pour tous les collaborateurs. Les fournisseurs prennent des mesures particulières pour protéger la santé, la sécurité et les droits des personnes de moins de l'âge de majorité, assurant qu'elles n'effectuent pas de travaux dangereux.

Prévention de la discrimination

Les collaborateurs sont sélectionnés et évalués sur la base de leurs qualifications, indépendamment de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur couleur de peau, de leur âge, de leur patrimoine génétique, de leur origine nationale, de leur orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique comparable.

Respect des droits de l'homme

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'homme et qu'il s'agissent avec vigilance pour assurer être en conformité avec la loi. Les fournisseurs s'engagent à respecter les normes sociales et de travail internationalement reconnues. Le travail des enfants et toute autre forme d'esclavage est interdit. Nos fournisseurs n'emploient pas d'enfants de moins de 15 ans.

Une approche respectueuse

Nous attendons de nos fournisseurs que les relations entre les collaborateurs, les cadres et le management soient basées sur le respect mutuel, la franchise, l'honnêteté et la confiance. Nous accordons une grande importance à discuter de manière constructive des différentes opinions et entretenons une communication ouverte. Le fournisseur encourage ses collaborateurs à la pensée libre et critique. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement sexuel au travail.



Relation commerciale

Conflits d'intérêts

Il y a des conflits d'intérêts potentiels lorsque les intérêts personnels d'un collaborateur du fournisseur sont ou peuvent être en contradiction avec les intérêts du fournisseur, par exemple les biais de relations personnelles et d'activités annexes. Au sein du Groupe Baumer, nous veillons strictement à séparer les intérêts commerciaux et personnels et nous ne profitons pas de notre activité du Groupe Baumer pour obtenir des avantages personnels. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs.

Concurrence loyale / Droit antitrust

Le Baumer Group s'engage pour une concurrence loyale dans le marché libre, qui garantit que la performance et l'innovation du Groupe Baumer soient honorées. Le Groupe Baumer ne participe pas à des accords anticoncurrentiels et refuse d'abuser sa position dominante sur le marché. Le Groupe Baumer connaît les obligations contractuelles envers ses partenaires commerciaux et veille à leur respect. Le Groupe Baumer examine soigneusement les partenaires commerciaux potentiels au regard de l'équité, de la fiabilité, de la qualité et de la viabilité avec l'environnement. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs.

Anti-corruption / antitrust / pas de cadeaux ni d'invitations

Baumer attache une grande importance à respecter l'éthique et la loi. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne tolèrent aucune forme de corruption ni aucun autre abus d'une position particulière en vue d'obtenir des avantages personnels. Nos fournisseurs n'accordent ni acceptent aucun avantage indus de la part de leurs partenaires commerciaux, que ce soit directement, indirectement, en espèces ou sous toute autre forme. Cependant, des signes habituels de reconnaissance, d'hospitalité ou d'appréciation générale d'un partenaire commercial sont autorisés.

Responsabilité surtout la chaîne d'approvisionnement

L'activité commerciale s'amène à collaborer avec des tiers. Entres eux, il peut s'agir des fournisseurs et des clients, mais aussi d'autres entités juridiques et institutions ou des personnes physiques. Dans leur collaboration avec des tiers, nous attendons de nos fournisseurs qu'il respectent les mêmes principes commerciaux que ceux mentionnés dans le présent Code de Conduite.

Règlementations fiscales et d'exportation

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les règlements fiscaux et douaniers. En outre, nos fournisseurs s'assurent par des processus et des mesures que les activités de l'entreprise n'enfreignent pas les embargos économiques en vigueur, les listes de sanctions et les règlements du contrôle des importations et des exportations. Nos fournisseurs soutiennent la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le cadre de leurs possibilités entrepreneuriales.



Produits, ressources et données

Sécurité et qualité des produits

Nous attendons les standards les plus élevés en matière de sécurité et qualité des produits fournis. Lors du développement et de la fabrication, nos fournisseurs sont conscients de leur responsabilité écologique, sociale et sanitaire.

Propriété intellectuelle / Confidentialité

En tant qu'entreprise technologique, la protection de nos innovations, de nos secrets d'affaires et de notre propriété intellectuelle sont la base pour notre activité commerciale. Lors de notre collaboration, nos fournisseurs ont accès à des informations confidentielles du Groupe Baumer. En notre âme et conscience, nous évitons de porter atteinte à la propriété intellectuelle d'autrui. Nous protégeons les informations confidentielles et les traitons avec le plus grand soin. Si nous devons transmettre des informations confidentielles, nous respectons les processus en vigueur ou nous consultons le département de la propriété intellectuelle (PI) ou le département juridique sur des mécanismes de protection potentiels avant de transmettre les informations. Nous attendons la même de nos fournisseurs.

Matériaux utilisés

Nous attendons de nos fournisseurs que lors du développement de leurs produits ils veillent à ce que les composants aient une longévité étendue et qu'ils soient réutilisables et recyclables. Le fournisseur connaît sa responsabilité élargie et exerce son devoir de diligence pour favoriser des chaînes d'approvisionnement responsables. Cela implique également l'obligation d'éviter les matériaux contenant des minéraux provenant de régions en crise ou en conflit ou à haut risque. Le fournisseur s'engage à travailler systématiquement afin de réduire et à éliminer des déchets ou à les réutiliser de manière responsable, en respectant les interdictions d'exportation des déchets dangereux. Lors de leur manipulation et élimination, les matériaux dangereux sont gérés de manière sûre.

Protection de l'environnement

La préservation des ressources de notre planète est un objectif prioritaire. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient conscients de l'impact écologique de leurs activités commerciales et qu'ils s'engagent à réduire leur empreinte écologique par des mesures d'exploitation, de l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et l'identification d'innovations écologiques. Nos fournisseurs respectent les réglementations environnementales en vigueur, s'engagent à la préservation de la biodiversité et à la consommation responsable des ressources telles que l'énergie et l'eau.

Protection et sécurité des données

Nos fournisseurs protègent les données personnelles, en particulier en ce qui concerne les lois en vigueur sur la protection des données. En outre, ils veillent à la protection des données personnelles et d'autres données commerciales ainsi que des informations commerciales de toute nature obtenues dans le cadre de leurs activités commerciales. Afin d'éviter tout accès non autorisé, nos fournisseurs appliquent un standard élevé à leurs mesures techniques et organisationnelles.



Conduit en cas de violation connue ou soupçon de violation

Violation ou soupçon de violation

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils enquêtent rigoureusement toute violation soupçonnée des principes du présent Code de Conduite.

Ils prendront des mesures pour faire cesser la violation et la condamner selon sa gravité. Les fournisseurs, collaborateurs et clients sont encouragés à dénoncer tout comportement qui, même considérés objectivement, présente une violation du présent Code de Conduite ou de la loi en vigueur - même si ceci implique admettre des erreurs, manquer des objectifs ou créer des coûts. Nos fournisseurs protègent toute personne qui dénonce de bonne foi une violation ou une violation soupçonnée.

Toute discrimination du dénonciateur après avoir soupçonné une violation de bonne foi ainsi que toute fausse dénonciation intentionnelle ne seront pas tolérées mais condamner de manière correspondante.

Dénonciation et procédure de dénonciation

Pour alerter une violation soupçonnée du présent Code de Conduite, des droits de l'homme et d'environnement nous recommandons utiliser le canal d'alerte confidentiel.

Accédez-le via le lien suivant lgm@morgenstern-trusted.de.

En utilisant le canal d'alerte, le Groupe Baumer garantit que votre identité sera traitée de manière confidentielle et que votre alerte sera traité conformément à la réglementation en vigueur (protection contre tout traitement défavorable ou toute sanction en raison d'alerte).







Baumer Holding AG

P.O. Box • Hummelstrasse 17 • CH-8501 Frauenfeld

Phone +41 (0)52 728 1122 • www.baumer.com